



Dédommagement occasionné dut a une fuite d eau

Par **grisperle**, le **05/12/2014** à **15:34**

bonjour,
il y a un mois de ça, j ai prévenu ma propriétaire qu'il y avait une fuite d eau dans ma cave(fuite continue environs 300l).Pour lui rendre service je coupais le compteur la nuit voir la journée lorsque je n utilisais pas d'eau car ce n ai pas moi qui paiera le dommage.
Aujourd'hui un terrassier et un plombier sont là a retourner le terrain et a commencer les travaux mais malheureusement ne seront pas terminé ce soir.
Je voulais savoir a tout hasard si un locataire a des droits a savoir si il peut bénéficier d un geste sur le loyer dut a la gêne occasionnée?
cordialement

Par **moisse**, le **05/12/2014** à **18:54**

Bonsoir,
Non
Délai trop court, et la gêne dans la cave ou rien c'est pareil.